

Conseil d'administration et direction

Président	Samuel Buchard
Vice-président	Jean-Michel Buchard
Membres	Régine Charbonnet Tornay, Michel Mabillard et Danny Défago
Direction	Gianluca Lepori
Technique	Lucien Demuth (resp.) et Didier Produit (adjoint)
Pistes et SOS	Stanislas Michellod (resp.) et David Roduit (adjoint)
Restauration	Christian Vœffray (resp.) et Véra Pina (adjointe)



Capital actions Fr. 5'000'000.- (54% du total de bilan)

répartis de la façon suivante :

Public	45 %
Commune de Leytron :	17 % (Fr. 850'000.-)
Thermalp	15 %
Télé-Thyon	13 %
3 autres communes de la région	10 %

Par votation populaire le 10 décembre 2000, les citoyennes et citoyens de Leytron avaient accepté à une large majorité la participation de la Commune de Leytron à l'augmentation du capital social pour une somme de Fr. 500'000.-. Il s'agit de la dernière participation financière de la Commune dans la société.

Depuis, Télégrognaz SA a investi 25 millions de francs pour améliorer ses infrastructures touristiques (part communale 2%) et étoffer l'offre touristique de la station ainsi que de la région.

Télégrognaz SA : une opportunité pour la Commune de Leytron

Télégrognaz SA est une **société privée et saine**, qui structure l'offre touristique de la station. La Commune a toujours eu un rôle actif dans la mise à disposition des conditions cadre favorables au développement de son activité touristique. Au niveau financier, les interventions en faveur de Télégrognaz sont toutefois demeurées **ponctuelles** et très **mesurées** : 500'000 francs de participation à l'augmentation du capital-actions en 2000 et 500'000 francs de prêt en compte courant pour l'amélioration de la trésorerie **en 2015**.

Durant le même laps de temps, les communes voisines injectaient des millions de francs à fonds perdus dans leurs remontées mécaniques. Salvan renonçait dernièrement à un prêt de 4,5 millions de francs accordé en 2012, Chalais rachetait et rénovait les remontées mécaniques de Vercorin à hauteur de plusieurs millions de francs, en 2016 Ayent intervenait, entre autre, à hauteur d'environ 600'000 francs dans Télé-Anzère par abandon de créances, Anniviers finançait les dernières constructions de ses sociétés de remontées mécaniques pour plusieurs dizaines de millions de francs, etc.

En dehors des grandes stations à l'instar de Verbier, Nendaz et Champéry, **Télégrognaz SA est une exception** tant du point de vue de sa **gestion** que pour la **faible participation communale** à son capital. Si comparaison n'est pas raison, force est de constater qu'à ce jour la Commune de Leytron n'a pas eu à mettre en péril ses propres finances pour « sauvegarder » celles de ses remontées mécaniques. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Commune de Leytron

Impression : Imprimerie Ronquoz Graphix, Sion
Texte : Administration communale, sources des données : Télégrognaz SA
Graphisme : Administration communale
Photographies : Télégrognaz SA (tous droits réservés)



INFO LEYTRON

NUMÉRO 92 / 2018

TÉLÉOVROGNAZ SA

Vous tenez entre vos mains un numéro spécial d'Info Commune, entièrement consacré à la société **Télégrognaz SA**. Les profondes mutations vécues actuellement par le secteur touristique et l'importance de cette société notamment pour le développement de notre commune justifiaient amplement qu'on lui consacre le présent numéro d'information.

La société de remontées mécaniques Télégrognaz SA est une des principales actrices et moteurs touristiques de la région. Cette société exploite le domaine skiable de la commune en hiver et le télésiège de Jorasse pour l'accès aux activités estivales (secteur des randonnées pédestres, trottinettes, mini-zoo, etc.). La restauration d'altitude (un restaurant et deux buvettes) fait également partie de son offre.

Ses activités s'étendent sur presque dix mois par an, notamment pour favoriser le tourisme 4 saisons. Le 80 % de son chiffre d'affaires est généré durant la saison hivernale (115'000 clients en moyenne), le solde durant l'été et l'automne (28'000 clients).



Chiffres-clés (comptes 2016-2017)

Chiffres d'affaires	Fr. 4'300'000.-
(dont restauration Fr. 1'250'000.-)	
Charges opérationnelles	Fr. 3'130'000.-
Résultat opérationnel	Fr. 1'170'000.-
Charges financières et autres	Fr. 170'000.-
Marge d'autofinancement (cash-flow)	Fr. 1'000'000.-

Le résultat opérationnel représente 27 % du chiffre d'affaires et le cash-flow 23 % (soit des ratios considérés comme « bons » pour la branche des remontées mécaniques).

Bilan (situation au 30.04.2017)
Les fonds propres de la société atteignent 54 % du total du bilan.
L'endettement à long terme est de 3.7 millions de francs (41% du total du bilan) et est maîtrisé.
Grâce à ses résultats économiques, Télégrognaz SA a amorti à ce jour le **75%** de ses immobilisations.

NEWS janvier 2018

Après 4 hivers avec des débuts de saison peu enneigés, Télégrognaz comptait (enfin) sur un hiver « normal ». Cependant, les conditions naturelles sont très particulières. L'hiver en cours est caractérisé par une succession de grosses précipitations, avec des cumuls de neige impressionnants (5.5 m à fin janvier, alors qu'en moyenne les chutes de neige de tout un hiver sont d'environ 6 m) accompagnés de vents violents (plus de 150 km/h).

Le danger d'avalanches maximal de 5/5 décrété sur tout le territoire valaisan s'est avéré justifié, d'importantes avalanches ayant touché les téléskis.

Si Petit Pré et Châtillon ont pu être remis en service rapidement, le télésiège de Tsantonnaire est fortement endommagé. Sa réouverture fait actuellement l'objet d'évaluations de la part de Télégrognaz SA et des spécialistes mandatés.

Cependant, il y a un bon côté : les conditions d'enneigement sont excellentes sur tout le domaine skiable.

La 2^e partie de la saison est ainsi assurée, ce qui est de bon augure pour les périodes de Carnaval et Pâques, surtout si les conditions météorologiques devaient être favorables.

Télégrognaz SA consacre annuellement, de manière directe, environ **Fr. 150'000.-** à la promotion de la station et de ses environs, sous la marque « Ovroggnaz ».

A n'en pas douter, une magnifique publicité pour le village de Leytron et sa station !

Offre hivernale

Le domaine skiable est desservi par trois télésièges (dont deux débrayables), quatre téléskis et un baby-lift. La société dispose de quatre dameuses (dont trois avec treuil). Les pistes sont desservies par une installation d'enneigement mécanique performante (250 m3/h d'eau transformés en 550 m3/h de neige). Cette installation est alimentée en eau par un lac d'accumulation de 16'000 m3 d'eau qui couvre environ la moitié des besoins.

Ovronnaz bénéficie d'un microclimat particulier, riche en précipitations. Cet élément, combiné à une topographie accidentée, rend le travail de sécurisation particulièrement délicat : 100'000 francs sont ainsi annuellement consacrés au déclenchement préventif des avalanches.

Les investissements réalisés pour satisfaire l'offre hivernale ont été relativement conséquents (environ 15 millions de francs durant les dix dernières années).

Cette saison, face à l'évolution du marché et pour répondre à la concurrence, une vingtaine de stations romandes ont créé le Magic Pass, une opportunité pour relancer la pratique du ski. Ce produit représente toutefois un risque pour la maîtrise des recettes hivernales des remontées mécaniques. Il conviendra donc d'attendre la fin de sa première saison d'existence pour analyser dans le détail son réel impact.



A **moyen terme**, Télévornnaz SA prévoit de :

- compléter le réseau d'enneigement dans le secteur de Bougnonne,
- installer d'autres systèmes de déclenchement artificiel des avalanches,
- améliorer le chemin pédestre Ovronnaz-Jorasse.

A plus longue échéance, la société envisage la création d'une piste pour débutants d'envergure, entre le sommet de la station et le départ actuel du télésiège de Jorasse (liaison à ski village-domaine skiable).



Offre estivale et automnale



Le télésiège de Jorasse ouvre l'accès au domaine de randonnée pédestre des hauts d'Ovronnaz. Il facilite grandement les excursions vers les cabanes Rambert, Fenestral et Lui d'Août, ainsi qu'au Tour des Muverans.

Depuis 2015, compte tenu de l'importance stratégique grandissante de la saison d'été-automne, les attractivités suivantes se sont ajoutées à la randonnée pédestre :

- trottinettes tout terrain,
- mini zoo et promenades à dos de poneys,
- place de jeu avec châteaux gonflables.

Depuis 2016, à l'initiative de Mme Marie-Jo Maillard, le Tour de la Seya a été transformé en sentier botanique. Cette réalisation a immédiatement rencontré un important succès, abondamment rapporté par la presse romande.



Des **nouvelles initiatives** sont prévues ces prochaines années :

- parc wellness « Les mélèzes de Jorasse » (autorisations délivrées),
- flowtrail VTT (en attente d'autorisation),
- place de jeu – attractions à Jorasse, dans le cadre du réaménagement autour du restaurant.

Restaurant

Le restaurant de Jorasse, tout comme les buvettes de Petit Pré et Tsantonnaire, ainsi que le Joras'shop représentent environ le tiers des affaires de la société. La gestion de ces établissements par Télévornnaz SA permet essentiellement une cohérence des politiques d'ouverture (garantie d'une offre de restauration durant l'ouverture des installations) et contribue à la santé financière de la société.

Le restaurant d'altitude de Jorasse fait actuellement l'objet d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement. Ceux-ci se réalisent par étapes pour tenir compte des nécessités d'exploitation, des capacités financières de la société et de l'évolution de la fréquentation.

Après les locaux techniques réalisés en 2017, le projet prévoit la construction de nouveaux locaux sanitaires et d'un nouvel espace dédié au pique-nique. Plus tard, des nouvelles cuisines, un nouveau self-service, un coin bar-lounge et une salle avec service à table devraient être réalisés (investissement global d'environ 3 millions de francs).



Effectif du personnel

Télévornnaz SA emploie neuf personnes à l'année (dont six domiciliées à Leytron), neuf à temps partiel pour l'exploitation (10 mois par année) et, pour compléter l'effectif hivernal, 55 saisonniers (dont 14 à temps partiel). Au total, ce sont ainsi environ **70 employés** qui œuvrent pour Télévornnaz durant la saison hivernale.

Quant à la masse salariale versée annuellement, elle oscille entre 1,8 et 2 millions de francs.

Entre autres professions, Télévornnaz SA occupe un ingénieur HES, un automaticien, un électronicien et deux mécaniciens. Parmi ses cadres, deux ont un brevet fédéral de « spécialiste des installations de transport à câbles » et deux autres de « spécialiste du service des pistes et de sauvetage ».

Convention d'utilisation du domaine skiable / PAZ

En 2005, à la demande du WWF et de Pro Natura Valais, Télévornnaz SA et la Commune de Leytron se sont engagés à procéder à une planification globale du domaine pour une durée de 15 ans et à en modifier le PAZ en conséquence. Les accords entre les parties sont intervenus en 2009 et l'Assemblée primaire de la Commune de Leytron a accepté le nouveau PAZ communal concernant le domaine skiable. Celui-ci a finalement été **homologué en 2017** par le Conseil d'Etat. L'emprise des pistes et des autres infrastructures utilisées par Télévornnaz SA est donc formellement validée, telle que définie dans ce nouveau PAZ.

En octobre 2008, le Conseil municipal a approuvé une **convention d'utilisation** du domaine skiable, passée entre la Commune, la Bourgeoisie et Télévornnaz SA. Toutes les relations entre la Bourgeoisie (propriétaire du domaine), la Commune et la société exploitante y sont réglées.

Les principaux échanges de prestations entre la Commune et Télévornnaz SA concernent la gestion des parkings, l'exploitation du bus navette, la prise en charge de la gratuité pour les enfants durant l'été et la politique tarifaire en faveur de la population domiciliée.

De plus, la Commune met à disposition l'eau nécessaire à l'exploitation des canons à neige par prélèvement sur le pompage d'Euloi notamment. A l'instar de toutes les autres stations de ski suisses, l'enneigement mécanique est devenu indispensable à l'ouverture d'un domaine skiable. Cet apport ne se fait toutefois pas au préjudice de l'approvisionnement en eau potable de la population, celui-ci restant **prioritaire**. A noter que l'installation d'enneigement consomme annuellement environ 40'000 m3 d'eau, soit environ 2 % des apports annuels d'eau du réseau communal.